

M. LISTER : Le renseignement que vous avez donné, est que vous avez dépensé cette somme d'argent, et vous refusez d'en rendre compte.

Sir ADOLPHE CARON : Je n'ai jamais refusé d'en rendre compte.

M. LISTER : L'honorable ministre se vante d'avoir économisé, l'année dernière, parce que ses dépenses n'ont pas été aussi élevées que celles de l'année précédente. Je crois qu'il est du devoir d'un ministre de la Couronne, comme il est du devoir d'un employé du gouvernement, de fournir un compte des dépenses qu'il a faites durant l'année. Je ne vois pas d'après quel principe un ministre de la Couronne puiserait dans le trésor public et y prendrait un, deux, ou trois mille piastres, et qu'il demanderait ensuite au parlement de sanctionner son acte, et qu'il dirait, sans connaître les faits, que l'argent a été judicieusement dépensé.

Ainsi que l'honorable ministre l'a dit, les ministres sont les dépositaires des deniers du peuple. C'est la position qu'ils occupent. Ils sont les dépositaires des deniers publics, et s'ils occupaient cette charge pour des particuliers, les cours les forceraient à rendre compte de chaque piastre qu'ils ont dépensée. Je demanderai à la chambre pourquoi les membres du gouvernement dépenseraient des sommes d'argent considérables, et qu'ils refuseraient, tous les ans, de nous rendre compte de la manière dont ces sommes ont été dépensées.

Le ministre de la milice a, sans aucun doute, fait plusieurs voyages dans la province d'Ontario, mais je lui ferai observer qu'avec \$819.71, qui sont portés à son compte, on peut voyager beaucoup. Je ne dis pas qu'il n'a pas dépensé cette somme, je ne l'accuse pas d'inconvenance dans ces dépenses, mais je dois dire que chaque membre du gouvernement se doit à lui-même, à la chambre et au pays, de démontrer que les deniers pris dans le trésor, ont été judicieusement employés.

L'honorable ministre prétend qu'il a économisé, et il compare les dépenses de cette année à celles de l'année dernière. Si je ne me trompe, l'honorable ministre a fait une excursion à la côte du Pacifique. Il n'a pas voyagé comme un citoyen ordinaire, dans les wagons ordinaires du chemin de fer, en payant son billet de passage, mais il a voyagé dans un wagon spécial, en compagnie d'amis sympathiques, et le pays doit payer les frais de ce voyage à la côte du Pacifique. Je ne crois pas que cela soit juste. Si des députés, parce qu'ils sont devenus membres du gouvernement, peuvent oublier qu'avant d'occuper cette position, ils voyageaient comme tous les autres citoyens voyagent, et si, parce qu'ils sont devenus membres du gouvernement, ils ont cessé d'être des citoyens ordinaires, et sont devenus quelque chose de plus grand, de plus beau, et quelque chose de meilleur, le peuple a le droit de le savoir.

Je prétends que chacun des ministres devrait rendre compte de la dépense qu'il fait de l'argent public. Il doit cela à lui-même, au parlement et au pays.

Dépenses imprévues du ministère de l'intérieur. \$18,000

M. LAURIER : L'honorable ministre de l'intérieur voudrait-il nous dire si des arpentages se font présentement dans les territoires du Nord-Ouest ?

M. DEWDNEY : Il y a eu quelques arpentages durant la saison dernière, et nous emploierons pro-

bablement quelques arpenteurs l'année prochaine, mais pas un grand nombre.

M. McMULLEN : Je vois que les frais de route de M. Burgess, le sous ministre de l'intérieur, s'élèvent à \$908.28. Il est probable que le ministre pourra donner des explications à ce sujet.

M. DEWDNEY : Ceci se rapporte à l'année où je suis entré dans le gouvernement, et M. Burgess, avant mon entrée, était parti en mission officielle à la Colombie-Anglaise. Il s'y rendait pour des affaires importantes, et il est tombé malade et a été retenu au lit, pendant un certain temps, dans la ville de Victoria, et c'est au cours de cette mission, que la partie principale de cet item a été dépensée.

M. McMULLEN : Je vois que A. E. Hume a touché également \$549.80 pour ses frais de route. Quel est l'emploi de M. Hume ?

M. DEWDNEY : Il accompagnait M. Burgess à la Colombie-Anglaise, en qualité de secrétaire.

M. McMULLEN : Il est possible que M. Burgess ait dû se rendre au Nord-Ouest, mais je ne vois pas bien la nécessité de cette mission, lorsque nous avons un bureau des terres à Winnipeg censé tenu de remplir tous les devoirs qui se rapportent aux terres publiques du Canada, aux ranches, aux dépôts carbonifères, et autres terrains. Nous avons des inspecteurs de propriétés foncières, des inspecteurs de compagnie de colonisation, des inspecteurs de dépôts carbonifères, des agents de bois et forêts et des employés de tout genre qui parcourent le pays en tous sens, et je crois qu'il y a lieu de s'enquérir de la difficulté qui a nécessité la mission de M. Burgess et de son secrétaire, au Nord-Ouest, aux frais du pays.

M. DEWDNEY : Je ne suis pas prêt à expliquer, en ce moment, les raisons de cette mission. Il a reçu ses instructions avant mon entrée au ministère. Il y avait des travaux spéciaux, qui ont exigé même le dérangement du commissaire des terres, à Winnipeg, pour accompagner M. Burgess—des travaux, qui, je crois, ont été laissés inachevés par mon prédécesseur. Je verrai ce qui en est, et j'en ferai part à l'honorable député.

M. McMULLEN : Je crois que l'item pourrait rester en suspens, jusqu'à ce que nous ayons obtenu ces informations.

M. SOMERVILLE : Je voudrais savoir si les sous-ministres et leurs subordonnés, lorsqu'ils sont appelés à remplir une mission de ce genre, doivent produire un compte détaillé de leurs dépenses, ou s'ils se trouvent dans la même position que les ministres, à qui il est permis de faire un compte en bloc, sans s'occuper des détails ? Et, je compléterai, sur ce point, la déclaration du député de Lambton (M. Lister), au sujet de l'opportunité, dans l'intérêt des ministres eux-mêmes, de faire des changements, dans l'état et la production de ces comptes.

J'ai beau y mettre de la bonne volonté, il m'est impossible de comprendre pourquoi un ministre refuserait de soumettre un compte à l'auditeur général et à la chambre, et aussi, au comité des comptes publics, si la chose est jugée nécessaire, tout comme doit le faire un employé public quelconque, exposant en détail les dépenses faites au service du public ; tout ministre devrait être jaloux de remplir ses devoirs en tout bien, tout